Nations Unies S/PV.7202



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7202e séance

Mercredi 18 juin 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Iliichev	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Gálvez
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403)

14-43404 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l’intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

En vertu de l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/403, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette opportunité de m’adresser au Conseil de sécurité à la suite de la publication du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403). Cette publication est survenue alors que le Mali venait de subir de violents affrontements dans le nord, des affrontements qui ont ébranlé le pays, mais aussi un processus politique déjà fragile. Cette nouvelle flambée de violence, dont le Représentant spécial du Secrétaire général a déjà entretenu le Conseil, a été suivie d’un attentat-suicide contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le 11 juin, la semaine dernière, à Aguelhok, au cours duquel quatre de nos soldats ont perdu la vie et six autres ont été blessés, ce qui est une nouvelle démonstration de la précarité de la situation sécuritaire au Mali. J’en profite pour transmettre à nouveau nos condoléances sincères aux familles de ces soldats de la paix ainsi qu’au Gouvernement et au peuple tchadiens, et souhaiter aux blessés un prompt rétablissement.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

En dépit des efforts déployés par la communauté internationale et les autorités maliennes au cours de l’année écoulée, les affrontements tragiques survenus à Kidal et leurs conséquences, de même que l’insécurité générale causée par la présence persistante de groupes terroristes dans le nord du Mali, permettent de mesurer le chemin qu’il reste à parcourir pour rétablir une stabilité durable dans le pays. Un processus politique efficace doit être la pierre angulaire de cette stabilité. Tous les aspects de la stabilisation du Mali, notamment le rétablissement de l’autorité de l’État et de la sécurité et la protection des civils, dépendent du succès des pourparlers de paix menés entre le Gouvernement malien et les groupes armés présents dans le nord dans le cadre de l’Accord de Ouagadougou. Le statu quo ne saurait durer. Il est urgent que le processus politique avance, et le moment d’engager les pourparlers de paix est venu.

Après un début prometteur, avec la signature de l’Accord préliminaire – il y a un an jour pour jour –, le Gouvernement et les groupes armés n’ont guère progressé sur la voie d’un véritable dialogue de fond. On peut raisonnablement dire, je crois, que l’absence de progrès dans le processus politique est à l’origine de la détérioration marquée des conditions de sécurité à Kidal, où un affrontement militaire entre forces gouvernementales et groupes armés s’est traduit par de lourdes pertes et par le retrait en désordre des forces maliennes de Kidal et d’une grande partie du nord-est du pays. Je condamne les atrocités commises dans le cadre de ces hostilités. Les groupes armés ont à présent le contrôle militaire et, dans une certaine mesure, administratif de Kidal et d’autres villes septentrionales, en violation de l’Accord de Ouagadougou.

Les groupes armés doivent bien comprendre que la présence d’une administration parallèle ou concurrente est incompatible avec l’esprit et la lettre de l’Accord de Ouagadougou comme avec l’objectif du Conseil, à savoir instaurer à long terme la paix et la stabilité au Mali. Ces événements – ainsi que les attaques récurrentes au moyen d’engins explosifs improvisés et les incidents de tirs indirects de roquettes qui étaient destinées aux contingents de la MINUSMA, aux forces maliennes et à l’opération française Serval – traduisent une grave dégradation de la situation sur le plan de la sécurité après les améliorations initiales observées en 2013, et ont immanquablement des répercussions sur les plans politique, humanitaire et des droits de l’homme.

Une occasion à ne pas laisser passer se présente actuellement : grâce aux bons offices conjoints du Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz et du Représentant spécial du Secrétaire général Albert Koenders, un accord de cessez-le-feu a été signé le 23 mai pour mettre fin aux hostilités à Kidal. Les modalités de mise en œuvre de l'accord ont été arrêtées à Gao le 13 juin, sous les auspices du commandant de la Force de la MINUSMA et chef de la Commission technique mixte de sécurité, qui est, comme le Conseil le sait, l'organe de supervision du cessez-le-feu créé par l'Accord de Ouagadougou en juin 2013. Le cessez-le-feu, qui renouvelle l'engagement des parties à l'égard de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, représente un pas important dans la bonne direction.

En parallèle, la rencontre des groupes armés, sous les auspices de l'Algérie, début juin, était le signe d'une volonté d'entamer les négociations avec le Gouvernement pour régler par le dialogue les questions fondamentales à l'origine du conflit. Le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINUSMA sont naturellement prêts à continuer de peser de tout leur poids en faveur du lancement de pourparlers de paix dans les plus brefs délais. Mais en fin de compte, c'est aux parties maliennes qu'il incombe d'honorer leurs engagements et d'accepter d'ouvrir les pourparlers de paix. Et elles doivent le faire, je le répète, immédiatement.

Je voudrais maintenant passer à la MINUSMA et à son mandat, sur lequel le Conseil tiendra des délibérations dans les prochaines semaines. La MINUSMA, qui est maintenant en phase de déploiement avancé, devrait avoir d'ici à la fin du mois 70 % de ses effectifs civils, 77 % de ses effectifs militaires, et 83 % de ses effectifs de police. Toutes les capacités militaires et de police autorisées de la MINUSMA ont été générées, mais le problème des hélicoptères utilitaires et de combat demeure. Le déploiement effectif de ces capacités continue toutefois d'accuser des retards. Quelque 90 % des moyens militaires de la Mission sont déjà positionnés dans le nord.

Le Département des opérations de maintien de la paix a entamé un examen stratégique de la MINUSMA cette année, afin de mettre à l'épreuve nos hypothèses de planification initiales et de fournir au Conseil des éléments de réflexion sur la marche à suivre à l'avenir. Comme il apparaît dans le rapport du Secrétaire général en date du 9 juin, nous formulons plusieurs recommandations principales. Elles consistent, premièrement, à rappeler le caractère fondamental du processus politique et à recadrer et renforcer le rôle politique de la MINUSMA; deuxièmement, à formuler une vision commune de la voie à suivre entre la Mission et les autorités maliennes; troisièmement, à maintenir le plafond des effectifs militaires et policiers tout en élargissant les présences statique et mobile de la MINUSMA dans le nord, dans le cadre d'une stratégie de stabilisation intégrée; et quatrièmement, à ajouter ou expliciter des tâches telles que l'appui au processus de cantonnement, aux élections locales et à la réforme électorale, à la justice transitionnelle et à la justice militaire, ainsi qu'au renforcement des capacités de lutte contre les trafics, et l'appui renforcé à l'armée malienne, dans la mesure autorisée par la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Les événements récents ont mis en exergue l'importance de la principale conclusion tirée de l'examen stratégique, à savoir que l'extension de l'autorité de l'État et la stabilisation ne sauraient être dissociées du processus politique, lequel reste donc la priorité absolue. Il exige également un partenariat plus étroit entre le Gouvernement et la MINUSMA, sur la base d'une conception commune du mandat de la Mission et du rôle respectif de chaque partenaire.

Le fait que la Mission se concentre sur le nord nous obligera à faire face à des contraintes très réelles et très graves en termes de sécurité et d'appui. Une configuration révisée de la Force de la MINUSMA et un nouveau plan de déploiement des personnels en uniforme et en civil devront être élaborés. La MINUSMA devra innover pour continuer à décentraliser sa présence, notamment en recourant à des outils tels que les patrouilles de longue distance.

Pour appliquer son mandat, la MINUSMA doit être à même d'identifier les menaces qui pèsent sur les civils maliens et sur le personnel et le matériel de l'ONU, de les atténuer et de jouer un rôle dissuasif. La Mission devra faire un usage maximal de ses capacités pour projeter sa présence au-delà de ses bases opérationnelles. À cet égard, je saisis cette occasion pour faire part au Conseil de notre intention de déployer des drones afin de permettre à la MINUSMA de mieux apprécier la situation, et d'être mieux capable de protéger les civils et son propre personnel. Nous sommes heureux de l'arrivée sur les théâtres d'opérations d'hélicoptères de combat capables d'appuyer les patrouilles de longue distance et de contribuer aux opérations de dissuasion dans de larges zones. J'exhorte néanmoins les États Membres qui ont promis des moyens supplémentaires,

ou qui fournissent un appui bilatéral visant à renforcer les capacités des pays qui fournissent des contingents, à honorer ces engagements aussi rapidement que possible.

(*l'orateur reprend en français*)

L'engagement politique continu du Conseil de sécurité est essentiel au succès du processus de stabilisation au Mali. Il nous faut de plus une approche cohérente des partenaires bilatéraux et des institutions financières internationales afin de réaliser des progrès dans les domaines essentiels à la stabilisation du pays que sont la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Tout cela sera également indispensable pour une mise en œuvre complète et réussie du mandat de la MINUSMA. Nous comptons plus que jamais sur l'appui et la coopération de tous les partenaires, y compris l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et tous les amis du Mali, afin d'arriver à l'objectif qui est partagé par tous, et d'abord par la population malienne : parvenir à une paix durable, une paix juste, une paix inclusive, qui permettra au pays de se concentrer sur sa priorité, à savoir le développement.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Diop (Mali) : À l'entame de mon propos, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de ma délégation de voir votre grand pays, la Fédération de Russie, présider les travaux du Conseil de sécurité de l'ONU pour ce mois de juin 2014.

J'adresse nos vives félicitations à la République de Corée pour sa remarquable conduite des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois écoulé.

Je me réjouis de la convocation de la séance que le Conseil consacre aujourd'hui à l'examen du rapport du Secrétaire général (S/2014/403) relatif au renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Comme il n'y a pas de hasard absolu, la présentation du rapport sous examen se déroule précisément ce 18 juin, date du premier anniversaire de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali, signé à Ouagadougou. Cela nous paraît de bon augure malgré la détérioration soudaine de la situation sécuritaire dans le nord de notre pays, consécutive aux attaques dont les forces armées maliennes ont été la cible dans l'exercice de leur mission de sécurisation de la visite du Premier Ministre malien dans la ville de Kidal, le 17 mai cette année.

Ce jour-là, des groupes rebelles maliens soutenus par une horde de terroristes ont fait le choix de s'attaquer à la délégation du Premier Ministre et aux forces armées maliennes qui la protégeaient à l'intérieur du gouvernorat de Kidal. Ces groupes armés hybrides ont notamment tué des soldats et froidement exécuté des préfets et sous-préfets civils, au seul motif qu'ils symbolisaient les attributs de la souveraineté de l'État malien dans la région de Kidal. Ils ont également enlevé puis séquestré plusieurs civils avant de les relâcher quelques jours plus tard, sous la pression de la MINUSMA. Ce faisant, ils ont à tout le moins volontairement violé l'Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013 et commis des violations du droit international humanitaire.

La République du Mali se réjouit de l'accompagnement de la communauté internationale à travers notamment la déclaration du Conseil de sécurité des Nations Unies du 20 mai 2014 et du communiqué final du Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du 31 mai 2014 condamnant l'agression du 17 mai contre les forces armées maliennes et réaffirmant la nécessaire préservation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale ainsi que de la forme laïque et républicaine de l'État.

Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont d'autant plus raison que les menaces sécuritaires auxquelles le Mali était confronté en 2012 sont toujours présentes. L'hybridation des acteurs de ces menaces fait qu'aujourd'hui les terroristes pactisent avec les acteurs de la criminalité au Sahel. Ils pactisent aussi avec les rebelles. Nous en avons eu la preuve lors de l'assaut contre les forces armées maliennes le 17 mai 2014 à Kidal. Les premiers éléments de témoignages attestent que les assassinats perpétrés contre les fonctionnaires de l'État malien portent la signature d'organisations et de groupes terroristes.

Parce que la paix a ses victoires non moins célèbres que celles de la guerre, nous avons donc choisi la paix. Et malgré les actes barbares et innommables que nous avons subis, des actes condamnés par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO ainsi que plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement malien demeure plus que jamais animé

par le souci constant de réconcilier les Maliennes et les Maliens. Pour ce faire, il œuvre de tous ses moyens à la création des meilleures conditions pour la réconciliation nationale, la restauration de la cohésion sociale et la consolidation de l'unité nationale.

C'est dans cet esprit que le Président de la République, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, n'a pas hésité un seul instant à instruire un cessez-le-feu aux forces armées maliennes, le 21 mai dernier, lorsque le Secrétaire général de l'ONU le lui a demandé. Ce geste d'apaisement a considérablement favorisé la signature de l'accord de cessez-le-feu le 23 mai 2014 entre le Gouvernement malien et les groupes et mouvements armés, sous la supervision de S. E. M. Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République islamique de Mauritanie et Président en exercice de l'Union africaine, dont nous saluons ici le leadership dans la lutte contre le terrorisme et la volonté de faire du Sahel une région de paix, de sécurité, de développement et de bien-être social partagé.

Depuis la signature de cet accord de cessez-le-feu, obtenue grâce à l'implication des Nations Unies et de l'Union africaine, le Gouvernement malien n'a cessé d'appeler les groupes et mouvements armés à faire preuve de bonne foi et à s'engager dans la voie du dialogue.

Pour donner corps à sa propre détermination à résoudre pacifiquement la question du nord du Mali, le Président de la République du Mali, M. Ibrahim Boubacar Keita, a nommé l'ancien Premier Ministre, M. Modibo Keïta, Haut Représentant du Président de la République pour le dialogue inclusif inter-malien. Ce Haut Représentant a notamment pour mission d'instaurer et de maintenir un climat de confiance entre toutes les parties impliquées dans le dialogue, de faciliter les échanges et de contribuer au rapprochement des points de vue à la lumière de l'intérêt du peuple malien. Il peut prendre toute initiative en vue de la conclusion d'un accord de paix global et définitif.

Dans le cadre de ce mandat, le Haut Représentant du Président de la République a déjà pris des contacts à Ouagadougou et à Nouakchott avec tous les groupes et mouvements armés en belligérance avec le Gouvernement malien pour leur signifier la ferme détermination du Président de la République et du Gouvernement de privilégier le dialogue aux armes et de ne ménager aucun effort pour créer les meilleures conditions pour la conclusion d'un accord de paix global et définitif sur la crise dans le nord du Mali.

Ensuite, le Haut Représentant du Président de la République a également exhorté les groupes et mouvements armés à réitérer leur attachement à l'Accord préliminaire de Ouagadougou, ce qu'ils ont d'ailleurs accepté. Il poursuit actuellement le processus de contacts avec le Gouvernement malien et les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernés par le processus de paix. Il travaille en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le Mali ainsi qu'avec les autres envoyés spéciaux des organisations régionales.

Quant à la Commission Vérité, justice et réconciliation, créée en mars 2013 par le Président de la transition, conformément à l'article 21 de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, la loi qui l'instaure a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2014. Il reste à en désigner les membres. Le Ministre de la réconciliation nationale du Mali s'y attèle activement.

Il va sans dire que ces deux mécanismes, à savoir le Haut Représentant et la Commission Vérité, justice et réconciliation, se complètent et se renforcent mutuellement. Le premier travaille à la conclusion d'un accord de paix global et définitif, le second à la réconciliation des cœurs et des esprits, naturellement une tâche de longue haleine.

Le Mali est disposé à envisager avec ses amis, ses partenaires et ses multiples soutiens, tout mécanisme de sortie de crise efficace et efficient en appui à ses efforts. C'est dans ce cadre que l'Algérie, à laquelle nous rendons hommage, a entrepris, à la demande du Président de la République du Mali, des consultations exploratoires entre tous les groupes et mouvements armés du nord du Mali, en vue d'élaborer une plate-forme commune devant servir de document de base, entre autres, aux pourparlers inclusifs inter-maliens, envisagés dans les jours à venir. Le Gouvernement malien a donc renouvelé sa confiance à l'Algérie et lui a demandé de poursuivre ses efforts afin que ces pourparlers aboutissent dans les meilleurs délais à un accord de paix global et définitif. Participe de cette dynamique, la tenue à Alger, le 16 juin 2014, de la troisième réunion de concertation de haut niveau sur le processus de dialogue inter-malien, qui a regroupé les Ministres des affaires étrangères et Chefs de délégation de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie, du Tchad, du Niger, du Burkina Faso, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le Mali, notre ami Albert Koenders ici présent, que je salue au passage

pour sa participation active et sa contribution de qualité à cette session, et à côté de lui, nous avons aussi le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président burundais Pierre Buyoya.

Les participants à cette rencontre se sont félicités des progrès réalisés sous l'égide de l'Algérie dans la création de conditions propices au dialogue inter-malien et ont relevé une très large convergence de vues sur les lignes directrices de la démarche convenue. Ils ont, en outre, relevé que les conclusions auxquelles sont parvenus les six groupes et mouvements armés du nord du Mali, respectivement les 9 et 14 juin 2014, ainsi que celle adoptée par la quatrième réunion du Comité stratégique bilatéral algéro-malien adoptée le 15 juin à Alger, offrent une opportunité prometteuse qu'il faut exploiter sans tarder pour engager les parties concernées sur la voie du dialogue inclusif inter-malien. Ils ont également souligné l'importance et l'urgence de mener la phase initiale du dialogue à Alger, selon le calendrier et les modalités convenues.

Enfin, les participants ont exprimé leur disponibilité à apporter soutien et appui à ces efforts menés dans l'esprit des objectifs que la communauté internationale s'est assignée dans la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, des décisions pertinentes de l'Union africaine et de la CEDEAO, ainsi que des dispositions de l'Accord préliminaire de Ouagadougou visant à préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali et à conforter son unité nationale.

C'est dans ce contexte qu'il a été convenu avec la partie algérienne qu'un certain nombre de principes clefs devaient être observés dans ce processus. Le premier principe est celui de la participation de tous. Il est important que tous les partenaires qui sont en mesure et disposent de l'influence et des capacités nécessaires de contribuer au processus y soient associés. Le deuxième principe est celui de la transparence. Il est convenu que, dans la mesure du possible, les éléments qui font l'objet d'un accord ou de discussions seront partagés avec tous les partenaires qui ont un intérêt dans le processus. Le troisième élément est la nécessité de la coordination et de la cohérence de l'ensemble des initiatives prises en direction du Mali et de faire en sorte que ces initiatives convergent et qu'un mécanisme soit mis en place, qui puisse faciliter l'articulation des efforts entamés à Alger, avec la nécessité d'avoir une meilleure contribution des partenaires, y compris l'ONU, qui, nous le souhaitons, maintiendra le rôle clef qu'elle joue dans le cadre de ce processus.

Le Gouvernement de la République du Mali est d'avis, avec la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, que pour aider notre pays à recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national, y compris Kidal, le Conseil de sécurité doit renforcer le mandat de la MINUSMA et la doter des moyens et des effectifs pour lui permettre d'assurer convenablement sa mission de garante de l'application de l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013. À cet égard, nous déplorons le fait qu'un an après le début de cette mission, celle-ci ne dispose toujours pas des troupes et des moyens logistiques nécessaires pour s'acquitter convenablement de son mandat dans un contexte particulièrement instable.

À présent, je voudrais partager avec le Conseil les attentes du Gouvernement de la République du Mali dans la perspective du renouvellement du mandat de la MINUSMA.

Concernant la stabilisation des régions du nord du Mali, mon pays voudrait voir figurer dans le futur mandat de la MINUSMA une disposition claire portant sur le déploiement rapide de la MINUSMA au-delà des grandes agglomérations des régions du nord du Mali, notamment autour des villages et fractions nomades. Cette proposition a l'avantage de prendre en compte le mode de vie des populations nomades du nord du Mali, qui préfèrent vivre en dehors des grandes agglomérations. Cela permettra de combler le vide sécuritaire dans les zones grises ou de non-droit où les populations sont les plus exposées à l'infiltration des groupes armés non signataires de l'Accord de Ouagadougou et affiliés au réseau terroriste d'Al-Qaida au Maghreb islamique, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, d'Ansar Eddine et d'autres groupes de narcotrafiquants, comme ce fut le cas en 2012.

Ma délégation voudrait également appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'autoriser la conduite d'opérations conjointes Forces armées maliennes/MINUSMA pour restreindre au maximum la liberté de mouvement des groupes armés non signataires de l'Accord de Ouagadougou, associés aux terroristes et narcotrafiquants. De même, le Mali souhaite l'accompagnement de la MINUSMA pour accélérer le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration en vue d'isoler et de désarmer les groupes armés non signataires de l'Accord de Ouagadougou et affiliés aux réseaux dont la présence dans le nord du Mali est en

train d'annihiler les gains engrangés sur le plan de la sécurité depuis l'opération Serval, avec aussi le soutien des forces armées tchadiennes et maliennes.

Dans la même veine, le Mali estime judicieux de voir figurer les éléments ci-après dans la future résolution du Conseil de sécurité sur la MINUSMA : le soutien ferme de la MINUSMA à l'application stricte du cessez-le-feu dans toutes ses composantes, au retour des positions d'avant le 17 mai, à la redynamisation et à la réactivation des mécanismes de suivi de l'Accord de Ouagadougou et à la réouverture des pourparlers de paix; le soutien ferme de la MINUSMA au cantonnement et au processus de désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés signataires de l'Accord de Ouagadougou; l'accompagnement de l'État malien par la MINUSMA dans le redéploiement de l'administration et dans la reconstruction des régions du nord du Mali; l'allègement substantiel de l'empreinte de la MINUSMA dans le sud au profit des régions du nord où existe un besoin réel et pressant de stabilisation et de reconstruction; l'appui de la MINUSMA et de la communauté internationale aux élections régionales et locales à venir; la mise en place d'une commission d'enquête internationale annoncée dans l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et l'instauration de points de repère pour le suivi de la mise en œuvre du mandat au titre de la nouvelle résolution relative à la MINUSMA.

Je voudrais, à ce stade, au nom du peuple et du Gouvernement de la République du Mali reconnaissants, m'incliner pieusement devant la mémoire de tous les vaillants soldats et civils, maliens et amis du Mali, qui ont payé de leur vie le combat contre l'obscurantisme, le terrorisme et l'extrémisme violent au Mali. Par ailleurs, je tiens, au nom du peuple malien, de son gouvernement et de son président, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, à exprimer notre profonde gratitude aux autorités françaises et tchadiennes, aux Nations Unies, à la CEDEAO, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à l'Organisation de la coopération islamique et aux pays fournisseurs de contingents à la MINUSMA. Nous saluons la MINUSMA, son personnel et en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Albert Gerald Koenders, ainsi que l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Mali pour le soutien indéfectible qu'ils nous ont apporté au plus fort de la crise et de l'occupation terroriste dont nous avons été victimes, et tout au long de l'année écoulée. Que tous ici, trouvent l'expression de notre profonde gratitude.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.